YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Préfecture
le /
et de la publication
le 15 NOVEMBRE 2022
Le Maire

MAIRIE D'YERRES (E.S.S.O.N.N.E)

Police municipale
N° tél. : 01 69 49 77 66
N/Réf. : JPR/EDE

Arrêté n° 2022/509
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire règlementant le stationnement des véhicules sur le parking de la poste, à l'occasion du marché de Noël.

Le Maire de la Commune de Yerres,
VU le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2/1, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
VU le Code de la route, et particulièrement les articles R.411-26, R.411-28, R.417-10 II (10e) et les articles R.325-12 à R.325-46,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
CONSIDÉRANT l'installation d'une mini ferme pédagogique située sur la place du 11 novembre les 10-11 puis 17-18 décembre 2022, lors des week-ends du Marché de Noël,

IL CONVIENT de favoriser l'accès au prestataire animalier,

ARRÊTE

Article 1 : La place de stationnement « livraison » sur le parking de la Poste (accès place piétonne) sera réservée au prestataire animalier et interdite au stationnement du :

- du vendredi 09 au dimanche 11 décembre 2022 - 20h00,
- du vendredi 16 au dimanche 18 décembre 2022 - 20h00.

Article 2 : La mise en fourrière des véhicules en infraction pourra être sollicitée et prononcée par Mesdames et Messieurs les Officiers Judiciaire auprès du Commissariat de Montgeron et le Chef de service de la Police Municipale.

Article 3 : Monsieur le Commissaire de Police Nationale de Montgeron, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brunoy, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Madame la Directrice des Services Techniques de la Ville de Yerres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à Yerres, le 08 novembre 2022



Pour Le Maire
Jean-Paul REGEASSE
Conseiller Municipal délégué,
Chargé de la Sécurité et du Stationnement